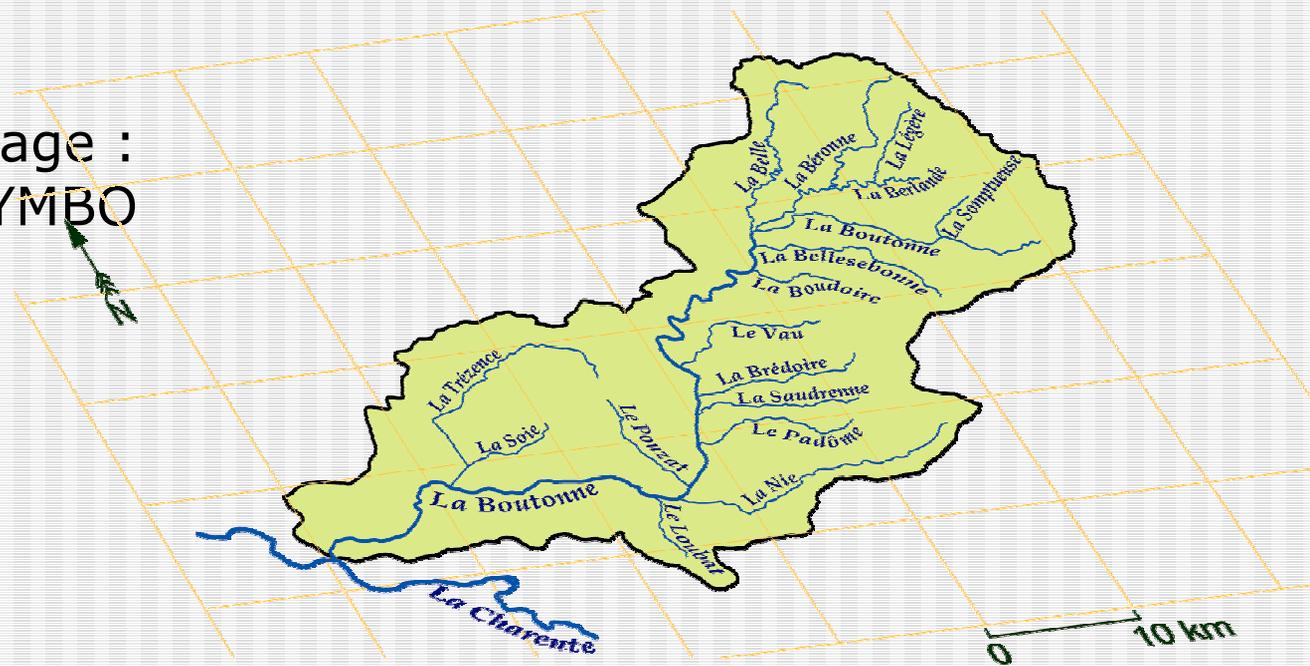


Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de la Boutonne

Le S.A.G.E. Boutonne

Maître d'ouvrage :
SYMBO



Le SAGE Boutonne

- Caractéristiques du bassin
- Constat sur la ressource et impact des usages
- Les enjeux de territoire et de bassin
- Les priorités du SAGE
- Quelle a été la méthode de travail pour y parvenir ?

Les caractéristiques du bassin de la Boutonne

Territoriales

Physiques/hydrologiques

Economiques

Réglementaires

Le bassin de la Boutonne



- Unité hydrographique de référence du Bassin Adour-Garonne
- Sous-bassin du Bassin Charente
- Territoire de la Région Poitou-Charentes

Le territoire

- Deux départements
 - Nord-Est Charente-Maritime
 - Sud Deux-Sèvres
- 1320 km²
- 131 communes dont 31% de – 200 habitants
- 76 000 habitants
- Territoire rural : densité moyenne de 40 hab./km²
- 2 villes principales
 - Saint-Jean-d'Angély : 7000 hab.
 - Melle : 5000 hab.

Les milieux

et leurs usages associés

- La Boutonne, ses affluents, ses biefs de fonds de vallées, et multiples bras secondaires : 800 km
 - La nappe d'accompagnement
 - Les nappes libres
 - la nappe captive à l'amont
 - Les marais à l'aval (3000 ha)
- L'Alimentation en Eau Potable
 - L'agriculture
 - Les rejets domestiques
 - La populiculture et sylvi.
 - L'industrie
 - La pisciculture
 - Les activités de sport, de loisirs, de nature (pêche, canoë-kayak, Chasse, randonnées)
 - le Tourisme
 - (Ancien usage : usiniers)

La réglementation

■ Deux statuts juridiques

- Cours d'eau non domaniaux : canaux des marais à l'aval, Boutonne moyenne et amont
- Cours d'eau domaniaux : Boutonne aval rayée de la nomenclature des voies navigables

■ Deux catégories piscicoles

- 1^{ière} catégorie : Boutonne amont et moyenne
- 2^{nde} catégorie : Boutonne aval et Trézence

■ Axe migrateurs – mesure A22 du SDAGE

- Etude piscicole et classement « cours à migrateurs » en cours

■ Zone de protection Natura 2000 –ZSC-

- Vallée de la Boutonne amont

La réglementation

- Zone vulnérable à la pollution diffuse par les nitrates
- Zone sensible à l'eutrophisation
 - Objectif de qualité fixé à **1B** (mesure B1 du SDAGE)
- Zone de répartition quantitative des eaux
 - Rivière très déficitaire – reconstitution du DOE prioritaire (mesure C3 du SDAGE)
 - PGE en cours d'élaboration (mesure C5 du SDAGE)

Constat sur la ressource

 impacts des usages

Les principaux
dysfonctionnements sur
le bassin de la Boutonne

Débits d'étiages



Irrigation

- Système de nappe d'accompagnement : relation forte « nappe-rivière »

Un point nodal :

- DOE de 800 l/s à respecter
- DCR de 400 l/s à ne pas dépasser

- Sévérité des étiages depuis + 10 ans

- **Affluents asséchés tous les ans de juin à octobre**
- **Boutonne amont et moyenne : DOE et DCR non respectés + de 8 années/10**
- **Boutonne aval : débit nul**
- **60% des prélèvements dans la nappe d'accompagnement dont 80% prélèvements agricoles**
- **Irrigation = 12 % de la SAU et 85 % en maïs**

Qualité des Eaux souterraines

← Système de Grandes cultures

- Système aquifère essentiellement nappes libres
- le système captif du lias (extrémité amont du bassin)
- Quelques micro-zones captives (les zones alluvionnaires, ou marneuses)
- Dégradation depuis + 15 ans
 - Augmentation des nitrates
 - Fermeture de + 50% de captages AEP (>>50 mg)
 - Présence +/- significative des pesticides
 - Qualité des nappes captives menacées
 - Grandes cultures 80% de la SAU

Qualité des eaux superficielles



Elevage et grandes cultures

Rejets domestiques

■ La Boutonne et ses affluents

- Un point nodal à l'aval du bassin
- Objectif de qualité 1B « bonne »

■ Pollution azotée :

- Qualité « mauvaise » : nitrates = paramètre déclassant de la qualité
- agriculture couvre 70% du bassin ; zones d'élevage à l'amont et à l'aval
- Assainissement collectif en cours d'amélioration
- Zonage d'assainissement en cours
- Rejets directs éparpillés non traités : domestiques-individuels, agricoles, industriels, pluvial ...

Qualité des eaux superficielles



Industrie
chimie
Biochimie

■ La Légère

- Objectif de qualité 3 « mauvaise »
- Très faible débit à l'étiage (3 l/s)

■ Propagation de la pollution de la Légère dans la Boutonne

- Qualité très mauvaise
- Rejet industriel à fort débit (126 m³/h), très chargé en A et P après traitement
- Résorption difficile des substances toxiques (métaux, ...) – pas de dilution à l'étiage

Régulation des écoulements



Propriété riveraine
Cessation activité
: usinier/moulin

■ Artificialisation ancienne de la rivière

- Gestion des biefs favorables à la création et au maintien des milieux humides : maintien des niveaux d'eau et/ou régulation des débits (crues, étiage, ...)

■ pas de gestion globale et coordonnée des écoulements

- Gestion réglementée par des règlements d'eau liés à un ancien usage (+ 200 moulins)
- Ouvrages et biefs non entretenus et abandonnés par les propriétaires riverains (cessation d'activité, résidences secondaires, changement de propriétaire qui ne possède pas la « culture » de la rivière,)

Berges et ripisylve



Populiculture
Agriculture
Riverains

- Ripisylve inexistante
- Berges nues
- Berges fragiles et instables

- Non respect des distances de plantation des peupliers
- Arrachement des berges
- Abandon de l'entretien des cours d'eau ou entretien drastique par les riverains

Les enjeux de territoire et de bassin

- Le partage de la ressource entre tous les usages : domestique, agricole, tourisme, loisirs, ...
- L'approvisionnement futur en AEP
- La limitation des risques d'inondation
- Le fonctionnement et la vie des milieux aquatiques

Le SAGE Boutonne :

4 thèmes, 116 mesures

- La gestion des étiages
- La gestion qualitative de la ressource en eau : nappes et rivières
- La gestion du fond de vallée
- L'organisation de la mise en œuvre du SAGE

Les priorités du SAGE Boutonne

La priorité des priorités

- Restaurer les débits d'étiage sur la Boutonne et les affluents



24 mesures « gestion des étiages »

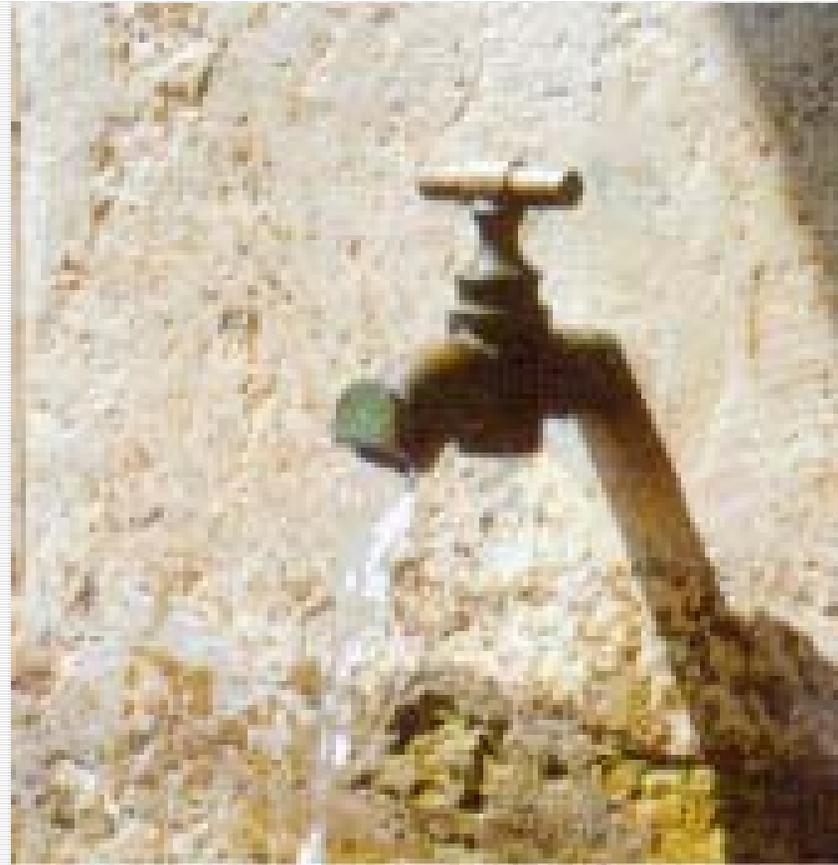
les principales sont

- Respecter le DOE du SDAGE
- Fixer deux DOE supplémentaires en cohérence avec le PGE Charente - instaurer une gestion adaptée à chaque sous-bassins (amont, moyen et aval)
- Appliquer les mêmes règles de restriction sur tous les pompages en rivières et en nappe d'accompagnement
- Economiser l'eau d'irrigation et domestique
- Harmoniser la gestion volumétrique
- Réduire les prélèvements agricoles à l'étiage au moyen de la substitution

Les priorités du SAGE Boutonne

Une autre priorité

- Préserver la qualité des nappes captives pour l'AEP



6 mesures «gestion nappes captives»

les principales sont

- Affecter l'usage des eaux souterraines (en particulier nappes et zones captives) en priorité à l'AEP
- Privilégier toutes formes de substitutions des forages dommageables pour la préservation qualitative et quantitative de la ressource
- Réduire les risques de pollution liés aux forages domestiques qui ne respectent pas les prescriptions techniques de réalisation

26 mesures «gestion qualité rivière»

les principales sont

- Respecter l'ODQ 1B sur tous les cours d'eau en prévision des mesures de la directive cadre européenne
- Harmoniser les mesures agri-environnementales
- Mettre en place une gestion territoriale des risques agricoles
- Elaborer un schéma d'assainissement de bassin
- Renforcer les moyens de contrôle des rejets
 - **Priorité sur la Nie et Boutonne**
- Mise aux normes du traitement des rejets de Rhodia sur la légère – avec exigences maximales pour respecter l'ODQ
- Sensibiliser tous les publics aux pratiques respectueuses de la qualité des eaux

Les priorités du SAGE Boutonne

- Limiter les risques d'inondation
- Accompagner la régulation des écoulements



47 mesures « gestion fond de vallée»

les principales sont

- Elaborer un plan de prévention des risques à l'échelle du bassin
- Appliquer une charte adaptée à la gestion du lit majeur (restaurer les champs d'expansion des crues, maintien des milieux humides,....)
- Diminuer les risques d'aggravation du ruissellement

- Etablir une gestion commune des ouvrages, adaptée au maintien des milieux humides et des écoulements (étiages, crues,)
 - Fixer des objectifs de débits et/ou de niveau d'eau selon les enjeux milieux/usages
 - Contractualiser avec les propriétaires riverains

Les priorités du SAGE Boutonne

- L'ensemble de ces priorités concourent à **la préservation et la restauration du fonctionnement des écosystèmes aquatiques et de la vie piscicole**
(Autre priorité du SAGE)

- Un contrat de rivière est demandé pour renforcer cette priorité et concrétiser entre autre la restauration et l'entretien des cours d'eau de manière concertée, coordonnée et pérenne
 - Associer riverains, pêcheurs, canoëtistes,...
 - Protéger les berges
 - Lutter contre les ragondins
 - Conjuguer ripisylve, peupliers et cultures en bordures de cours d'eau
 - Etc, ...

Le SAGE Boutonne, quelle a été la méthode de travail pour y parvenir ?

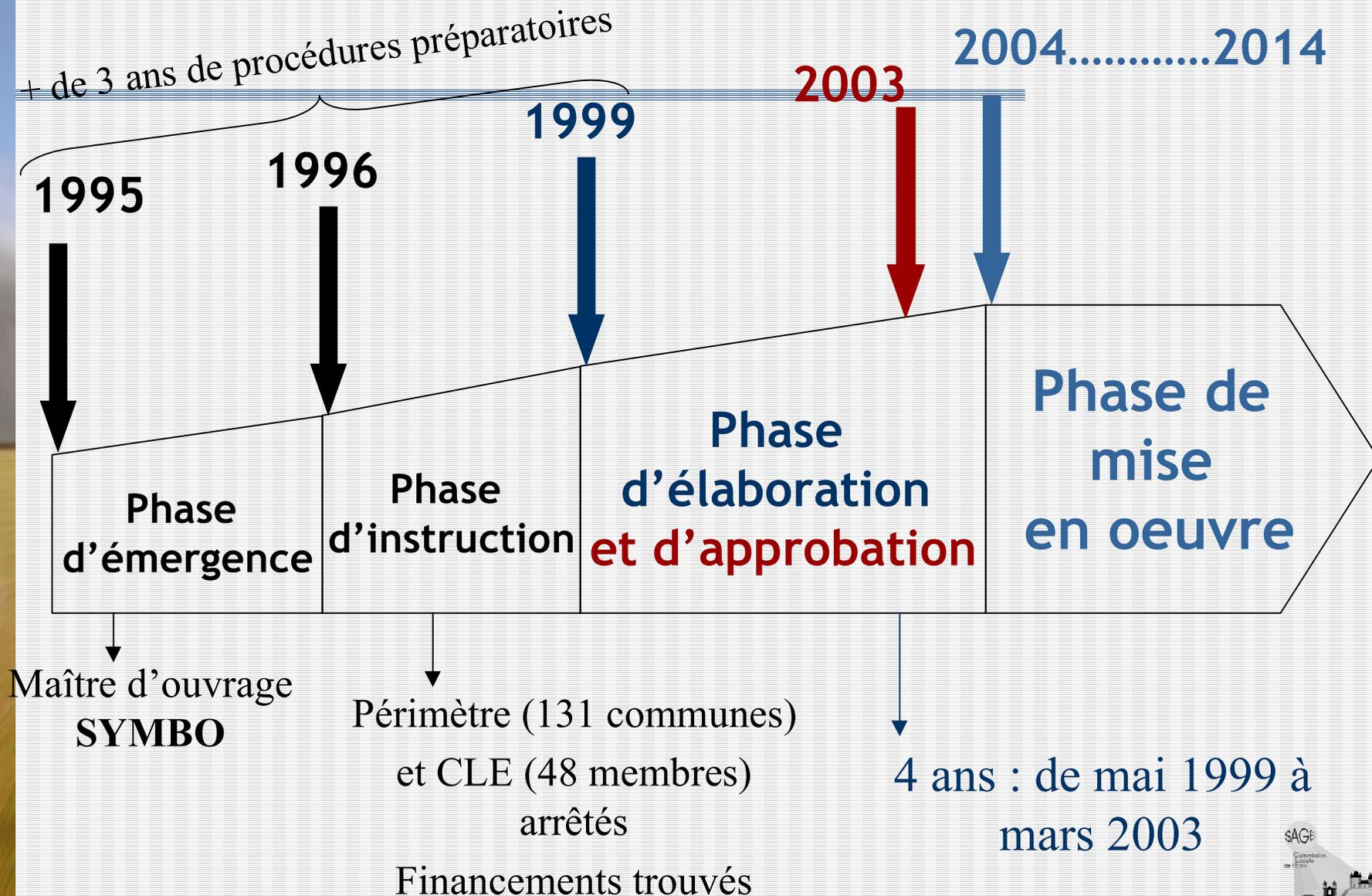
- **Le SYMBO** (syndicat mixte de la Boutonne)

L'initiateur, le porteur et le futur coordonnateur
pour la mise en œuvre et le suivi du SAGE
maître d'ouvrage -

- **La CLE** - Commission Locale de l'Eau -

L'architecte, le bâtisseur et le consultant
48 membres titulaires

Le déroulement du SAGE



Méthode de travail

- n'a pas fait appel à un bureau d'étude
- Mise en place d'une structure d'animation (chargée de mission + géographe cartographe (2,5 ans) + secrétariat ¼ temps)
- a fait appel à une forte mobilisation des membres de la CLE et autres participants

	CLE	Bureau	Groupe technique	4 Groupes thématiques	TOTAL
Nombre de sessions de travail	16	27	22	25	90